

**DECISION N° 125-2024**

Portant validation de convention avec le conservatoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie pour un concert dans l'abbatiale.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le projet de convention avec le conservatoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Considérant que le projet d'un concert organisé par le conservatoire de l'Intercom Bernay Terre de Normandie aura lieu au sein de l'abbatiale le 18 mai 2024 ;
Considérant le projet de la mise à disposition des espaces de l'abbatiale à titre gracieux ;

DECIDE :

De valider la convention avec le conservatoire de l'Intercom Bernay Terre de Normandie.

signé électroniquement le 24/04/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

